



La progression du virus en France ainsi que les mesures sanitaires gouvernementales et patronales soulèvent aujourd'hui de nombreuses questions pour les travailleurs du pays et pour ceux de notre entreprise.

La crise en cours confirme la profonde dangerosité des **coupes budgétaires** de notre système de santé, de protection sociale et **la casse** des garanties collectives.

Elle montre le rôle indispensable et solidaire de nos services et entreprises publics. Il n'est pas concevable que ces politiques **dites de réduction de dépenses publiques**, puissent être poursuivies.

La réponse sanitaire donnée aujourd'hui est insuffisante ; le Gouvernement semble en effet plus pressé de trouver des solutions pour garantir les intérêts du Patronat que ceux des travailleurs ou des citoyens.

QUID des salariés dans tout ça ?

Pour la CGT, plus que jamais Il s'agit ni plus ni moins que de placer la santé des travailleurs au centre de nos préoccupations comme nous le faisons en toute autre circonstance.

La consigne gouvernementale est claire : **RESTEZ CHEZ VOUS** et éviter tous les déplacements autres que nécessaire et vital et pas plus de 5 rencontres par jour.

Notre entreprise a mis en place quelques mesures mais laisse un pan entier de salariés au quotidien dans l'angoisse d'être infecté et d'infecter à leur tour un de leur proche par le COVID-19.

Personne aujourd'hui n'est capable de dire qu'il est ou sera épargné et le virus ne va pas s'arrêter aux portes de nos sites. Face à l'incertitude, le principe de précaution s'impose pour les salariés, leur famille, l'entreprise et son avenir et plus largement le pays tout entier.

Parce que la recherche du profit a encore moins de sens qu'à l'accoutumée, la CGT demande l'arrêt immédiat de toutes les activités ne participant pas à la production de biens et de services répondant aux besoins essentiels de la population.

Il en va de la santé des salariés et de leurs familles. **Il en va aussi de l'impérieuse nécessité de ne pas engorger davantage les services de secours et les établissements de santé.**

Notre activité, vous le savez, n'est pas considérée comme vitale pour la nation.

Le gouvernement ne cesse de le répéter : Nous devons rester confiné et la fermeture totale de l'entreprise s'impose pour une période permettant d'endiguer la pandémie.

Nous vous demandons donc de décréter immédiatement la fermeture momentanée de l'entreprise en maintenant l'intégralité des salaires (100% du net) et primes à l'ensemble des salariés (CDI, CDD, intérim...).

Lors de la reprise nous vous demandons d'ores et déjà en tant qu'employeur de mettre en œuvre toute solution pour éviter les situations à risque. Nous nous engageons à vous faire des propositions qui vont dans ce sens.

Nersac le 17.03.2020